Image not found or type unknown

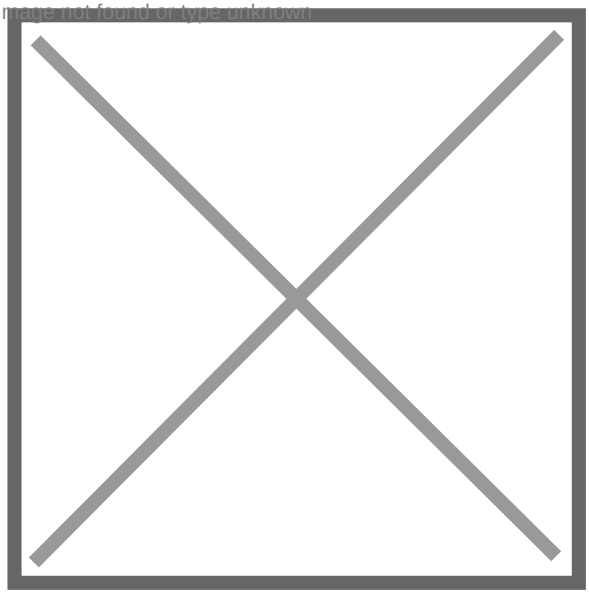

Divorce et perte de la nationalité française

Par **mochkil**, le **04/09/2011** à **10:54**

Bonjour,
Je vous expose ma situation.Je suis conjoint de français depuis 5 ans, mais rien ne va dans notre couple et ceci depuis longtemps, sauf que j'étais obligée de rester à domicile car j'étais en formation donc je n'avais pas de situation. Entre temps j'ai fais ma demande de nationalité française que j'ai eu depuis 2 mois et qui a coïncidé avec mon diplôme, donc là j'estime que je capable de m'assumer et je veux divorcer , sauf que j'ai eu la nationalité que depuis peu Donc ma question est ce que je risque de perde ma nationalité si je divorce , sachant que je ne suis pas rester les 12 mois obligatoire après l'obtention de ma nationalité.
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **04/09/2011** à **17:06**

Avez-vous eu la nationalité par décret ou par déclaration ?

Par **mochkil**, le **05/09/2011** à **07:11**

bonjour
alors j'ai eu le nationalité par déclaration , parce que je voulais la déposer par décret du fait que j'ai réussi 2 années de suite à l'université , mais c'est mon conjoint à l’époque qui a insisté que je la demande par mariage.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés